

Table des matières

Description :	2
Types d'Annulation :	2
Location :	2
Documents Requis :	2
Notes Importantes :	4



Radiation au registre des fournitures de production

Description :

- Annulation de l'inscription pour les établissements répertoriés dans le Registre des Fournitures de Production conformément au Règlement 770 de 2005.

Types d'Annulation :

Premièrement : Annulation Administrative

1. Si 90 jours se sont écoulés depuis l'expiration de la carte des Fournitures de Production (5 ans à partir de la date de début) sans renouvellement de sa validité.
2. Si une condition d'inscription au Registre des Fournitures de Production n'est plus remplie.
3. Si l'établissement est liquidé ou si son contrat est dissous.
4. Si le numéro fiscal unique est modifié.
5. Si la personne physique cesse d'exister en raison du décès de la personne concernée (pour les établissements individuels).
6. Si le registre du commerce est effacé.
7. Si l'activité est supprimée du registre du commerce ou du document prouvant l'activité.
8. Si la validité du document prouvant l'activité expire sans renouvellement.
9. Si le dossier est définitivement suspendu auprès de l'administration fiscale.

Deuxièmement : Annulation sur Demande de l'Établissement.

Troisièmement : Annulation sur la Base d'une Lettre Officielle du Développement Industriel.

Location :

- Branche de Maarouf

Documents Requis :

Premièrement : Documents Requis pour les Cas Particuliers d'Annulation Administrative

A- En Cas de Décès de la Personne Concernée dans un Établissement Individuel :

1. Certificat de décès original.
2. Déclaration de succession.
3. Copie de la preuve d'identité des héritiers.
4. Déclaration de tutelle (pour les mineurs du tribunal).
5. Si le demandeur est un mandataire des héritiers nommés dans la déclaration de succession, fournir :
 - Copie d'une procuration notariée du registre foncier des noms mentionnés dans la déclaration de succession (original pour vérification).
 - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par le mandataire (si le demandeur est un mandataire pour l'établissement).

B- En Cas de Liquidation de l'Entreprise :

1. Contrat de liquidation ou procès-verbal de l'assemblée générale sur la liquidation.
2. Demande d'annotation pour effacer le registre du commerce ou le registre commercial lié à la liquidation.
3. Copie de la preuve d'identité du liquidateur (original pour vérification).

C- En Cas de Dissolution de l'Entreprise :

1. Procès-verbal de l'assemblée non générale ou contrat de dissolution.
2. Demande d'annotation pour effacer le registre du commerce.
3. Si le demandeur est un mandataire ou un délégué, fournir :
 - Copie d'une procuration notariée du registre foncier (original pour vérification) destinée à l'annulation de l'inscription.
 - Formulaire de délégation original signé par la personne concernée, signataire autorisé devant le fonctionnaire autorisé, ou validé par une banque, destiné à l'annulation de l'inscription.
 - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par le mandataire.

Deuxièmement : Documents Requis pour l'Annulation sur Demande de l'Établissement :

1. Formulaire de demande d'annulation original signé par la personne concernée ou le signataire autorisé devant le fonctionnaire autorisé ou validé par une banque, ou signé par leur représentant légal ou délégué (si mentionné explicitement dans la procuration ou délégation).
2. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur (original pour vérification).
3. Extrait original du registre du commerce prouvant la carte des Fournitures de Production.
4. Copie de la carte fiscale (original pour vérification).
5. Copie du registre industriel (original pour vérification).
6. Toutes les copies des cartes valides du Registre des Fournitures de Production émises à l'établissement, ou un rapport de police pour leur perte ou perte de l'une d'elles.
7. Si le demandeur est un mandataire ou un délégué, fournir :

- Copie d'une procuration notariée du registre foncier (original pour vérification) destinée à l'annulation de l'inscription.
- Formulaire de délégation original signé par la personne concernée, signataire autorisé devant le fonctionnaire autorisé, ou validé par une banque, destiné à l'annulation de l'inscription.
- Reconnaissance de la validité de la procuration signée par le mandataire.

Troisièmement : Documents Requis pour l'Annulation sur la Base d'une Lettre Officielle du Développement Industriel :

- L'annulation est automatique en fonction de la lettre émise par le Développement Industriel pour l'annulation des projets productifs que l'Autorité Générale des Investissements a annulés leur registre industriel ou licence d'exploitation sur la base de laquelle le Registre des Fournitures de Production a été émis.

Procédures pour l'Annulation sur Demande de l'Établissement :

1. Réserver un rendez-vous via le portail de la (GOEIC). (Veuillez consulter les instructions d'utilisation lors de la réservation du rendez-vous)
2. Réviser les documents requis.
3. Déterminer les frais prescrits par la fenêtre de demande.
4. Payer les frais au trésor de la (GOEIC) via carte de crédit.
5. Révision financière et technique.
6. Enregistrer la demande d'annulation préliminaire.
7. Préparer et approuver le mémorandum d'annulation.
8. Enregistrer la décision finale d'annulation.

Notes Importantes :

1. Obtenez les formulaires de documents uniquement sur le portail de la (GOEIC).
2. Pour les étapes de réservation d'un rendez-vous via le portail de la (GOEIC), veuillez visiter le lien suivant.
3. Seul un deuxième représentant est accepté - la validité de la délégation est de trois mois.
4. Pour obtenir un certificat indiquant l'annulation de l'établissement ou de l'entreprise, vous pouvez demander un certificat de données.
5. Après avoir annulé la carte du Registre des Fournitures de Production, cela doit être enregistré auprès des douanes dans le système informatique des douanes - Douanes de l'aéroport international du Caire.
6. L'établissement/entreprise ne peut être réinscrit jusqu'à ce que la décision d'annulation soit émise et enregistrée dans le système.
7. Vous pouvez contacter le centre d'appel (19591) ou visiter le Bureau de Service aux Citoyens à l'aéroport.
 - Pour coordonner avec le support technique pour procéder à d'autres activités (non liées aux Fournitures de Production) listées sur la carte

fiscale si l'annulation dans le Registre des Fournitures de Production entrave le progrès de ces activités.

